

Le plaisir d'abord !

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

Reconnaissant que :

Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne;

Le bien-être et l'épanouissement de mon enfant constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportive.

À titre de parent de jeune sportif, mon propos et comportement démontrent que :

1. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien.
2. Je considère la victoire comme un des plaisirs de ce sport, je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
3. Je respecte les entraîneurs et les laisse assumer pleinement leur rôle dans les entraînements. C'est pour cette raison que je dois me tenir sur la passerelle et non sur le bord de la bande ;
(Les entraîneurs ont reçu une formation d'entraîneur PNCE et ont une grande connaissance des techniques de patinage de vitesse.)
4. Je comprends la tâche difficile des officiels et je respecte leurs décisions.
(L'entraîneur est le seul qui peut intervenir auprès d'un officiel en compétition.)

5. Je m'efforce de connaître pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels.
6. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs.
7. J'accepte les limites de mon enfant et je ne projette pas d'ambition démesurée sur lui.
8. Je ne vois pas les enfants sportifs comme des adultes sportifs en miniature.
9. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté.
10. Je ne tolère ni n'encourage la violence physique ou psychologique
11. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif.